67e Année. T. 133. N° 6-7 5-12 Février 1950

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

« Je n'hésite pas à nommer des journaux comme le *Progrès Agricole et Viticole* et comme le *Messager agricole* qui appartiennent en quelque sorte à la science, et qu'on pourrait assimiler à des chaires d'agriculture constamment ouvertes et suivies par des milliers d'auditeurs. »

Henri Baudrillart, Membre de l'Institut. — *Populations agricoles de la France* (Midi). Paris 1893, p. 270.

COMMONWEALTH MYCOLOGICAL INSTITUTE
20 FEB 1950

Direction et Administration : 1bis, rue de Verdun. -- MONTPELLIER

DIRECTION

G. BUCHET J. BRANAS

COMITÉ DE RÉDACTION

L. ALABOUVETTE R. LACOMBE J. MILHAU E. NÈGRE

AVEC LE CONCOURS

de Professeurs de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, de Directeurs des Services agricoles, de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques et d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

Secrétaire général : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole

LE PROGRÈS AGRICOLE

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

ET FORME PAR AN

2 FORTS VOLUMES ILLUSTRÉS

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN : FRANCE : 900 Frs — PAYS ÉTRANGERS : 1200 frs

LE NUMÉRO : 40 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 30 FRANCS

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS, les ABONNEMENTS, et les ANNONCES

AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

1 BIS, RUE DE VERDUN — MONTPELLIER

C.C.P. 1 786 MONTPELLIER TÉLÉPH. 59-76 (2 LIGNES

Un nouveau Tracteur...

AVEC SES OUTILS AGRICOLES ADAPTÉS

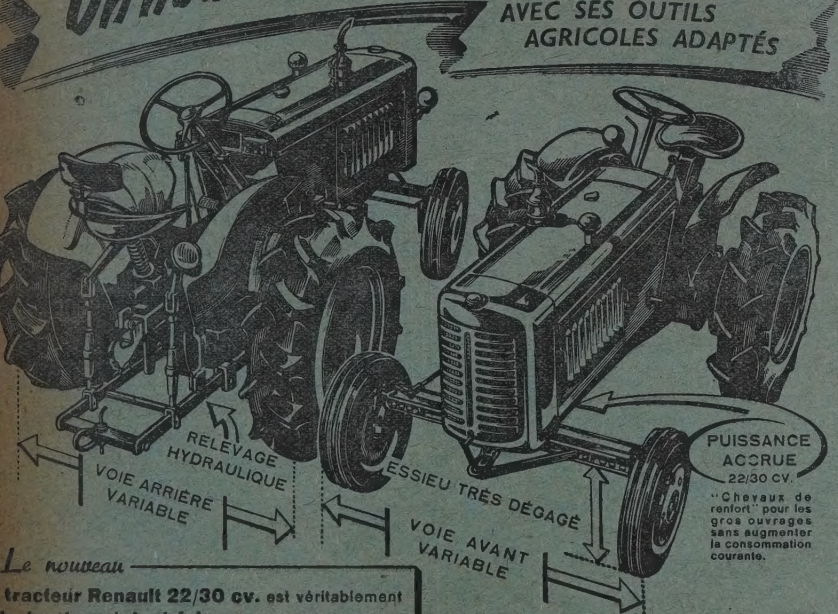

Le nouveau

tracteur Renault 22/30 cv. est véritablement **le tracteur à tout faire** de la ferme française

2 modèles. NORMAL VIGNERON.

équipés du fameux **Moteur 85, type agricole**

le meilleur moteur du monde

qui a fait ses preuves sur 300.000 VÉHICULES

FABRIQUÉ EN GRANDE SÉRIE

avec un outillage moderne, il a hérité les qualités de robustesse des 22.000 Tracteurs Renault en service dans toutes les régions de France.

40 PAR JOUR

3.000 AGENTS RENAULT EN FRANCE

TRACTEURS RENAULT RÉGIE NATIONALE AGRICOLES

VENTE A CRÉDIT grâce à la D.I.A.C chez tous nos Agents

à moins de 10 Km. de chez vous

Le nouveau

TRACTEUR 22/30 cv.

RENAULT

RÉGIE NATIONALE

Les Raffineries de Soufre Réunies

Siège social : **1, Place de la Bourse. - MARSEILLE** (R.C. 14.644)

Marques : A. BOUDE & Fils, Léonce VÉZIAN
R.I.S., Bmy CROS

CONTRE L'OIDIUM :

FLEUR EXTRA-LÉGÈRE DE SOUFRE

99 pour 100 de soufre à l'état libre de la Fleur extra-légère de soufre.
Finesse : 97 pour 100 au tamis n° 100.

SOUFRE SUBLIMÉ ou FLEUR de SOUFRE

99 pour 100 de soufre à l'état libre du Soufre sublimé ou de la Fleur de soufre.

SOUFRE TRITURÉ

99 pour 100 de soufre à l'état libre du Soufre trituré.
Finesse : 99 pour 100 au tamis n° 100.

SOUFRE TRITURÉ VENTILÉ MOUILLABLE R. S. R.

97 pour 100 de soufre à l'état libre du Soufre trituré ventilé. S'emploie en mélange aux bouillies cupriques.

POUR LES TRAITEMENTS MIXTES PAR POUDRAGES :

SOUFRE MOUILLABLE SULFATÉ

80 pour 100 de soufre à l'état libre du Soufre sublimé. 2,5 ou 3,5 pour 100 de cuivre combiné au sulfate de cuivre.

SOUFRE A L'HYDRATE DE BIOXYDE DE CUIVRE

80 pour 100 de soufre à l'état libre du Soufre trituré. 2,5 ou 3,5 pour 100 de cuivre à l'état libre de l'hydrate de bioxyde de cuivre.

POUR LES POUDRAGES PAR AVION :

LE « SOUFRAVION » : 99 pour 100 de soufre à l'état libre du soufre sublimé.
LE SOUFRE MOUILLABLE SULFATÉ à 3,50 pour 100 de cuivre métal.

AMOUROUX

FRÈRES

30, Allées Jean-Jaurès, à TOULOUSE

S. A. capital 67.500.000 fondée en 1873

Moissonneuse-Lieuse « Amouroux Frères » mixte (à prise directe pour tracteur et traction animale) en travail

MOISSONNEUSES-LIEUSES
FAUCHEUSES
RATEAUX & FANEUSES

« TOUT ACIER » garanties 10 ans
et bénéficiant de 3/4 de siècle d'expérience
1843 agents en France

Succursales à : PARIS-LYON-NANTES-ANGOULÊME

---

le plus puissant produit de nettoyage

TONILINE

le gardien de la futaille

Laboratoires LUGDUNUM, 5, cours d'Herbouville, LYON

Pour vos Vignes :

Utilisez les nouveaux pulvérisateurs

VERMOREL

PUISSANCE DE PULVÉRISATION
DOUCEUR DE TRACTION

Villefranche-s/-Saône (Rhône)

SOCIÉTÉ ANONYME au capital de 8.000.000.

Exiger de votre fournisseur

les Engrais complexes

O.N.I.A.

12, 12-20 et 20, 20-0

qui assurent aux récoltes

ABONDANCE et QUALITÉ

Trois bons Produits anticryptogamiques :

VERDET NEUTRE ÉMERAUDE 31,5 % de cuivre métal
BOUILLIE MICHEL PERRET 15 % de cuivre métal
SOUFRE AU VERDET MALY 48 % de soufre libre et 2,5 % de cuivre métal

Pour vos traitements généraux ou particuliers demandez les notices spéciales à la

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS SILVESTRE, 9, Cours de Verdun 9, LYON

POURQUOI planter LARGE

puisque les tracteurs vignerons ARD. et VITICHENILLE de **78, 72** et **66** cm. de large vous conserveront tous les **avantages** de la plantation **étroite**

PLANTS de VIGNE

HYBRIDES FRANÇAIS

A VINS FINS

RAVAT n° 6 & n 262

Tarifs franco

Vignes cuve et table

Sélectionnés chez l'obtenteur

TISSIER - RAVAT

Marcigny (S.-et-L.)

EN HIVER TRAITEZ VOS ARBRES AVEC

PECHINEY-PROGIL

les spécialités agricoles

PECHINEY-PROGIL

VERALINE A-L
VERALINE 3
PARANICROL
NICROL

Ste Cie des POTASSES d'ALSACE

7, r. de Logelbach, Paris (17e)

LES GRANDES PÉPINIÈRES DU SUD-EST

CARPENTRAS (Vaucluse)

Les plus beaux plants de vigne à la source de production

PLANTS GREFFÉS-SOUDÉS — PLANTS RACINÉS
BOUTURES — PRODUCTEURS-DIRECTS

Siège social : Boulevard de la Liberté, **MARSEILLE** (adresser toute la correspondance à CARPENTRAS)
Maisons autonomes : **ALGER**, 1, rue de Mulhouse. — **TUNIS**, 16, rue d'Angleterre

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

PLANTS GREFFÉS — PLANTS RACINÉS
BOUTURES, HYBRIDES

PÉPINIÈRES ASTAY

A CAROMB (VAUCLUSE) - Tél. 5

FONDÉES EN 1897 A AUBIGNAN (VAUCLUSE)

Établies depuis 1919 à La Chiffa (Alger)

REPRÉSENTANTS DEMANDÉS

VIGNES toutes variétés
Prix sur demande
LEMERLE
67, Route de Clisson, à NANTES
Représentants demandés

Tract Continental

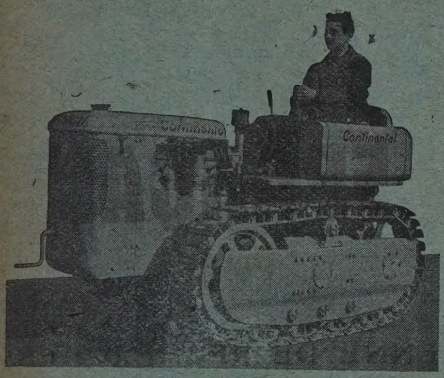

DIESEL

CB 70	NORMAL ÉLARGI
CP 60	NORMAL
CD 40	VIGNERON STANDARD

ESSENCE-PÉTROLE DIESEL

CB 25	VIGNERON STANDARD

Largeur hors tout 0 m. 85 ou 1 m.

Demander notice **PAV**

Éts RICHARD Frères, 17 à 21, rue de Saint-Cyr
LYON
Tél. Burdeau 75-53 75-54
Service commercial : Tél. Burdeau 79-42

Azote
Acide phosphorique
Potasse

associés dans les

ENGRAIS COMPOSÉS

ÉQUILIBRE - ÉCONOMIE
RENDEMENT

Renseignez-vous auprès de votre distributeur

ESSIEUX HM

"LE ROUTIER"
"LE RURAL"
TOUS USAGES
TOUS TONNAGES
H. MALARTRE 26, Rte de Vienne
LYON. Tél. P. 15-71

PORCS 18-50 Kgs 2.000-6.000 francs
500 à vendre à crédit.
Colis franco 6 pesant 90 kg 9.900 francs
Catalogue gratuit : **MIRADOL, Albas (Lot)**

SOUFRE TRITURÉ VENTILÉ

99 o/o de soufre à l'état libre

LE SOUFRE FRANÇAIS

de la

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES
ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
10, avenue George-V. — PARIS (8e)

Pour lutter contre le **SEL**

PLATREZ *vos terres*

Plâtre cru agricole Cie **MÉDITERRANÉENNE**

9, Boulevard Victor-Hugo - MONTPELLIER - Téléph. 63-73

LE CHANTEJOT

SEMOIRS - DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS
BREVETÉS

Le **CHANTEJOT** pour épandage { A LA VOLÉE, EN BANDES — EN LIGNE —
Modèles à voie étroite pour **VITICULTURE**

Le **CHANTECOQ** à doubles peignes pour Agriculture

Ets **SIRAGA**, Constructeurs - **CHATEAUROUX** (Indre)

AGENCE GÉNÉRALE

ALGER VALENTIN ORAN

POUR AFRIQUE DU NORD

PÉPINIÈRES
LARGILLIER-SEIBEL

Route de Marseille — MONTÉLIMAR (Drôme)

Choix d'**Hybrides Producteurs Directs** rigoureusement limité aux quelques variétés dont la culture est sûre en particulier

SEIBEL 7053 « l'Hybride de sécurité » CONVIENT POUR LES **REMPLACEMENTS,** et les meilleurs Couderc, Seyve-Villard, etc...

ETABLISSEMENTS REGRAFFE

Fondation 1843

FORGES DU MARTINET

TOUT MATÉRIEL DE VINIFICATION

INSTALLATIONS COMPLÈTES

DE CAVES COOPÉRATIVES ET PRIVÉES

Une seule devise :

" Le Matériel d'Élite pour l'Élite de la Viticulture ".

Société VICTORIN CHAVE & Fils

VIGNES AMÉRICAINES & HYBRIDES
GREFFÉS RACINÉS
BOUTURES 1er CHOIX & ÉLITE
CARPENTRAS (Vaucluse) Tél. 4-74

— REPRÉSENTANTS DEMANDÉS —

A VENDRE : piquets acacia vignes extra. De Bernardi, à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche).

UN TOMBEREAU A VENDANGE

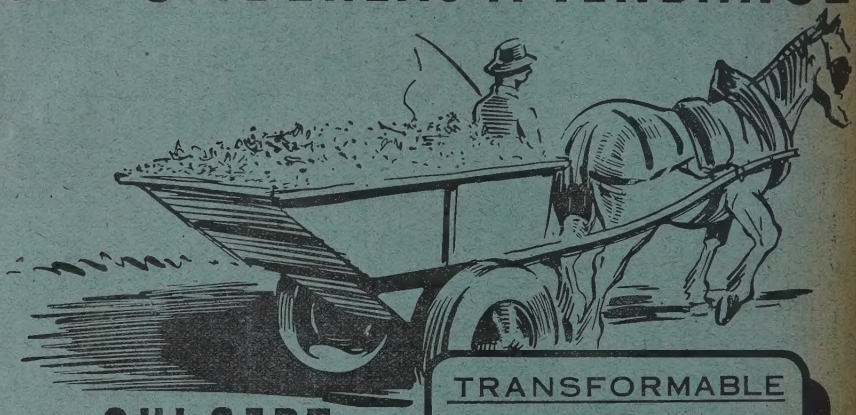

QUI SERT TOUTE L'ANNÉE

LA BENNE AMOVIBLE EST INTERCHANGEABLE SUR LE CHASSIS STANDARD, AVEC DIVERS EQUIPEMENTS AGRICOLES - TRACTION ANIMALE OU MÉCANIQUE.

5 MODÈLES

TRANSFORMABLE EN

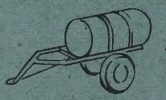

AFFUT PORTE-TONNEAU

TOMBEREAU AGRICOLE

CHARRETTE FOURRAGÈRE

EN QUELQUES MINUTES ET SANS EFFORT

DEMANDEZ DOCUMENTATION "D·5" A

C.CHARLET

OULLINS (RHONE) Tél : LYON 130-51

MM. PLAZOL & JAMME, 11, rue Maguelone, MONTPELLIER.
TOUPY SONNIER, 16, avenue Maréchal-Joffre, BÉZIERS.
ARNAUD, 36, boulevard Jean-Jaurès, CARCASSONNE.
CHARDOUNAUD, 10, boulevard des Arènes, NIMES.
MOULIAS, rue Verrerie, ARLES-SUR-RHONE.

SALON DE LA MACHINE AGRICOLE : TERRASSE DROITE — HALL 25 — STAND 10

Jumelez **SOUFRAGES** et **SULFATAGES** avec

Cie BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES

SULTOX

à base de Soufre Suspensif en dispersion

Ni mouillant, ni mousse, ni dépôts

Mélange instantané dans la Bouillie Cuprique

ECONOMIE, COMMODITÉ, EFFICACITÉ INCOMPARABLES

MATÉRIEL DE VINIFICATION

Établissements fondés en 1825

"L'INCOMPARABLE"

Breveté S.G.D.G. France et Étranger

Établissements fondés en 1825

SERRADO

S. A. R. L.

Fouloirspompes

Pompes à Vendange

SAINT-THIBÉRY (Hérault)

LES DÉCAVAILLONNEUSES "VITIS"

SONT ÉTUDIÉES

Pour les VIGNOBLES de toutes les Régions

Pour toutes les plantations

Pour tous les terrains

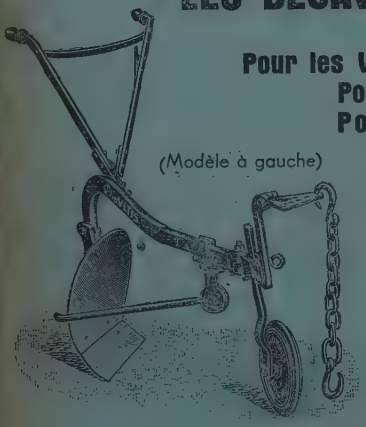

(Modèle à gauche)

POUR TRACTION ANIMALE

Modèle à DROITE ou à GAUCHE

(avec ou sans protège-ceps)

Pour utilisation derrière **TRACTEUR**

(Modèle à droite)

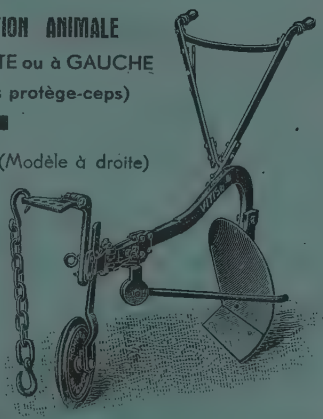

Employez le modèle à gauche et le modèle à droite

attelés derrière votre **TRACTEUR**

ANCIENNE MAISON VIAU, FONDÉE EN 1852

Ch. MONNIER. Ingr Constr A. & M. **AVIGNON**

LA LITTORALE

BÉZIERS

67me Année — No 6-7 5-12 Février 1950

LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

J. Branas. — *Chronique*. — Défense des spoliés. 89
Robert Chevalier, Irénée Denoy et **Michel Tournier.** — Rizière expérimentale du Merle en 1949 (suite). 97
Questions diverses. — **Domenget de Malauger**. Mise en garde. — **Pierre Larue**. Le vin, le fisc et la Révolution. 106
Partie officielle. — Le paiement de l'impôt sur les bénéfices agricoles est prorogé jusqu'au 15 mars. 107
Informations. — Comité national de propagande en faveur du Vin. — Distinction : M. A. Guigneton. — Fédération nationale de la Propriété agricole. — Le mouvement des vins en décembre. — XXIme foire-exposition des vins de Provence. — Foire de Nîmes. 109
Légion d'honneur. — **G. B.** M. Philippe Gervais. 109
Bibliographie. — Bulletin commercial.

CHRONIQUE

Défense des spoliés

(suite et peut-être fin)

En guise de résumé.

De grandes différences de qualité séparent les vins obtenus sur le territoire français ; ces différences tiennent principalement au cépage d'abord et au sol ensuite. Les cépages, qui donnent les meilleurs vins sont généralement ceux qui en font le moins et les terres dans lesquelles sont obtenus les meilleurs produits sont également celles qui donnent les plus faibles récoltes.

D'autre part, les prix constatés à la production pour toutes les sortes de vins récoltés en France forment un éventail peu ouvert.

Dans ces conditions, les profits des producteurs sont d'autant plus grands que les rendements moyens qu'ils obtiennent sont plus élevés : la culture des cépages gros producteurs et l'implantation de la vigne dans les terres riches et fraîches des plaines ou des vallées basses permettent d'atteindre ce résultat ; mais l'augmentation des profits fondée sur l'augmentation des rendements a pour corollaire la diminution de la qualité.

En outre, il se trouve que les hybrides producteurs peuvent être cultivés avec succès dans des situations où la structure de la propriété et le mode de faire-valoir sont compatibles avec un faible coût de l'entretien

du vignoble. Et la réduction des frais d'exploitation, lorsqu'elle est recherchée dans la culture de ces cépages rustiques, entraîne encore une augmentation des profits qui a, elle aussi, comme corollaire, un abaissement de la qualité moyenne des vins.

Si je ne me trompe pas, et l'on ne m'a pas encore démontré que j'étais dans l'erreur, notre vignoble devrait poursuivre une évolution déjà amorcée depuis longtemps dans un sens défavorable à la qualité d'ensemble de ses produits.

Entre la réalité caractérisée par cette évolution malheureuse et le tableau de notre production viticole qui est trop souvent brossé avec optimisme, il existe donc une sensible différence. Les bénéficiaires de l'évolution dont je parle peuvent, certes, trouver avantageux que nous prêchions (à plusieurs) la culture des bons cépages et la plantation de la vigne dans les terres arides comme nous l'avons fait jusqu'ici par souci de l'intérêt général. Mais nous devons abandonner cette façon de faire s'il est avéré qu'elle nuit à ceux qui acceptent de nous écouter et de nous suivre : l'intérêt général peut exiger des sacrifices des individus, mais la justice, la simple justice, exige que ces sacrifices soient équitablement répartis.

Nous avons donc à choisir.

***

Les voies qui s'offrent ne sont pas tellement nombreuses.

Continuer, dans le système actuel, à prêcher cette croisade de la qualité, croisade sans croisés, mais non sans échauffourées : c'est, au nom de l'intérêt général, encourager dans leur rôle de victimes ceux qui sont les dupes du système et servir ceux qui en bénéficient ; ou bien, vulgariser et développer les méthodes par lesquelles on peut augmenter les rendements et diminuer les prix de revient même si la qualité du vin produit doit en souffrir, même si ces méthodes doivent un jour se retourner contre tout le monde ; ou bien croire aux vertus de la péréquation qui vaut bien la chaîne des profits de laquelle M. Lugan est un maillon bien attaché et faire que la production d'un vin de qualité soit mieux rémunérée que celle d'un vin médiocre ou mauvais ; ou bien ne rien dire et ne rien faire, ce qui est une question de conscience et de caractère.

Quelle est la doctrine de chacun ? *Le moment est venu de se compter...*

***

Parmi les techniciens, vulgarisateurs et administrateurs français on rencontre des tenants de chacune de ces doctrines ; cela tient à la diversité de leur formation, au milieu dans lequel ils se trouvent placés, aux influences qu'ils subissent et à une foule d'autres raisons.

Cela tient peut-être surtout à ce que personne ne leur a jamais dit ce qu'il fallait faire, que si cela leur a été dit, il aurait fallu le crier, nécessairement l'écrire et, sans doute, dans quelques cas, l'imposer.

Faute de cette unité de doctrine, les agents de l'administration offrent un spectacle que je tiens pour fâcheux, mais que d'autres peuvent trouver divertissant s'il leur donne l'impression que l'administration possède des vérités de rechange. Cette souplesse peut passer pour un effet de la liberté dont jouissent la plupart des fonctionnaires de notre pays ; en

bénéficiant comme les autres, et plutôt porté à en abuser, ce qui est ici le cas, j'ai mauvaise grâce à m'en plaindre.

Mais, ni la recherche, ni l'expérimentation, ni la vulgarisation, ni la propagande ne peuvent être et porter des fruits si l'un s'attache à détruire ce que l'autre veut établir. Cet aimable désordre accentue les différences que la nature crée entre les hommes : si ceux-ci sont plus faciles à diriger, ils perdent alors beaucoup de leur efficacité.

L'autorité se manifeste parfois d'une manière détestable ce qui la rend peu populaire ; il ne s'agit pas ici de cela, mais de savoir s'il peut nous être demandé d'orienter notre action dans une voie déterminée par l'intérêt général : cela s'est fait, cela se fait encore et cela se fera, mais pourquoi cela ne se fait-il pas en matière de politique viticole ?

On s'est montré, jusqu'ici, d'une discrétion - pour ne pas dire d'une timidité - extrême. Le rôle actif de certains parlementaires qui, comme E. Barthe, ont fortement marqué notre législation viti-vinicole, la place occupée par des organisations professionnelles puissantes et entreprenantes, ont confirmé la plupart des agents de l'administration dans l'idée que, les choses allant sans eux, le mieux était de les laisser aller.

Il est possible, d'autre part, que les producteurs se soient, à un moment donné, félicités de cette liberté et qu'ils aient négligé, simplement, sans doute, parce qu'ils n'en avaient pas besoin, de prendre quelquefois l'avis des fonctionnaires chargés plus spécialement des rapports avec les paysans. Ils ont fait un bien mauvais calcul ; le vin est matière fiscale par excellence et la politique viticole du pays a été cantonnée dans le domaine financier et même fiscal : or, on ne peut pas demander aux financiers les plus distingués d'avoir une pleine conscience des besoins et des possibilités de l'agriculture, ni de ceux de cette partie de l'agriculture qui est formée de la viticulture ; *on ne peut pas leur demander de connaître les cépages, ni les différences qui séparent les vins d'ici de ceux d'ailleurs.* Et c'est ainsi que, pour avoir refusé des conseillers, les producteurs se sont donnés des maîtres.

Ce qui ne fait pas, pour autant, pénétrer la notion de qualité dans la politique viticole ; ce qui ne nous éclaire nullement sur ce que nous devons faire ou ne pas faire. Ce qui maintient la confusion. Et qui devrait cesser.

Mais pour que cela cesse, *il faut admettre,* ce qui devrait passer pour évident, *que le vin étant agriculture et non seulement matière fiscale et financière, les problèmes qui se rapportent à lui sont d'abord du ressort du Ministère de l'Agriculture lequel doit pouvoir guider les producteurs par une politique nette et stable.*

***

Je reviendrai, s'il le faut, sur ce sujet, mais je ne veux aller maintenant rapidement au bout.

J'ai émis, chemin faisant, quelques opinions sur le syndicalisme viticole et je viens de montrer ci-dessus que les syndicats de vignerons ont préféré le contrôleur des contributions indirectes au directeur des Services Agricoles. Il y a d'autres remarques à faire et je les fais sans malice aucune.

Il n'est pas inutile de rappeler que le Statut viticole tel qu'il a été mis au point avant la guerre représente l'appareil de direction le plus

complet et le plus efficace qui s'applique à une production maintenue hors d'un office ou hors d'un monopole. Il a été accepté par les associations professionnelles et celles-ci en font maintenant la pierre angulaire de l'organisation de la production. Né de la surproduction et du désordre économique qu'elle avait suscité, le Statut visait à maintenir les prix en ajustant les besoins et les disponibilités. Le législateur n'avait en vue que *le volume* et il n'avait pas mis *la qualité* en tête de ses préoccupations. Lorsqu'il a introduit certaines dispositions favorables à la qualité telles que les redevances infligées aux hauts rendements, l'interdiction des irrigations tardives, la réglementation de la distillation des marcs, le degré minimum, etc..., il recherchait la diminution du volume plus que l'augmentation de la qualité.

Le Statut n'a pas réussi à modifier l'évolution malheureuse de la qualité nettement amorcée pendant la période libérale, qui avait précédé son application : il n'a pas fait reculer le vignoble des plaines ; les hybrides producteurs ont gagné plus de 100.000 hectares ; et le Noah est toujours là !

Or, si le législateur avait compris que la politique viticole devait être axée sur la qualité et non sur le volume des récoltes, il aurait rendu au pays et aux producteurs un signalé service et il aurait également atteint le but qu'il se proposait car, qu'elle soit recherchée par l'extension des cépages à bon vin ou par la plantation des terres arides, l'augmentation de la qualité exige une diminution de la production soit une réduction des disponibilités, d'une part, tout en entraînant, d'autre part, une certaine augmentation de la consommation : c'est une politique qui tend donc constamment vers un meilleur équilibre des besoins et des disponibilités.

Il y a lieu de se demander si le syndicalisme viticole en général est en mesure de concevoir l'intérêt de cette politique et s'il peut faire siennes de pareilles préoccupations. Il y a des raisons d'en douter : ce n'est pas que ses représentants manquent de l'intelligence des faits, ou que certains aient des intérêts personnels en jeu. Mais, dans le cas où, persuadés de la nécessité de cette politique, ils chercheraient à entraîner les vignerons dans cette voie, ils rencontreraient peu d'approbation et probablement une certaine résistance à la base. C'est que, par tradition, le syndicalisme viticole s'est volontairement maintenu dans des limites relativement étroites : la lutte contre la fraude et le problème des prix forment le plus clair de ses objectifs, et ces objectifs sont d'intérêt immédiat. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'il lui sera possible d'envisager des solutions dont l'effet ne peut être perceptible qu'à une échéance plus ou moins lointaine.

Cela peut devenir une cause de faiblesse, car ce syndicalisme opportuniste que nous connaissons est amené à des contradictions assez remarquables : conduit par des champions du libéralisme, il est devenu le défenseur d'un statut fort « dirigiste » ; après avoir exigé la suppression de la taxation, il a admis que les prix pouvaient varier seulement entre un plancher et un plafond (1) peu différents l'un de l'autre...

(1) Remarquons que la taxation si honnie faisait des différences entre les bons vins et les vins moins bons et qu'elle avait donné un nouvel élan à la production des coteaux. Cette juste disposition ne se rencontre pas entre plancher et plafond actuels.

Je mesure très nettement l'ampleur de l'effort que devraient accomplir les associations viticoles pour poser clairement les problèmes généraux : effort de conception, de mise au point, de propagande à la base, propagande à laquelle les fonctionnaires pourraient être associés. Je ne le crois pas possible dans l'immédiat : mais je suis peut-être trop pessimiste, car à y regarder de près, cette impossibilité ne se rencontre que dans le syndicalisme que j'appellerai « traditionnel » et l'on me comprendra. Elle n'est pas le fait des hommes qui croient à la force des idées justes, qui ont assez d'indépendance pour le dire et qui parlent et agissent parfois un peu en marge de ce syndicalisme.

*
**

Depuis le mois de septembre dernier, je n'ai guère cessé de soulever ce problème en le prenant par divers aspects ; je croyais avoir, sur-le-champ, rendus muets mes interlocuteurs (Je dois faire exception pour M. Lugan qui répond aigrement à vingt lignes par huit colonnes où l'inconvenance le dispute à l'indiscrétion ce qui clôture le débat). Personne ne parlait plus de la qualité. Il y a bien eu Lirac ; et il y avait eu, auparavant, le si remarquable exposé du Baron Leroy, nouveau Président de l'Office International du Vin, devant le Ministre de l'Agriculture. Tout cela n'était qu'un faible soutien et je n'avais pas rencontré beaucoup d'échos ; j'avais bien tort de désespérer.

Sous le titre « *Pour une politique de qualité* », M. Philippe Lamour a exposé l'ensemble du problème viticole dans « *Midi Libre* ». Je regrette de ne pouvoir placer sous les yeux des lecteurs du *Progrès Agricole et* Viticole l'ensemble de ce travail, mais je ne résiste pas à la satisfaction de leur faire lire (ou relire) le huitième article, consacré par M. Lamour, aux *Moyens de la discipline* :

LES MOYENS DE LA DISCIPLINE

J'épargnerai à mes lecteurs le rappel des mesures de discipline de la production contenues dans le Statut Viticole et dont, à juste titre, des Associations spécialisées réclament obstinément le respect et l'application intégrale.

Elles peuvent utilement être complétées par des mesures permettant à la fois de limiter le volume global de la production et d'améliorer la qualité des vins produits, mesures permettant par conséquent d'équilibrer le marché.

Nous ne prendrons qu'un exemple. Un travail d'ensemble pourrait être entrepris par les Services agricoles en collaboration avec les Associations professionnelles en vue de la délimitation générale du vignoble français. Sans minutie excessive, les terrains pourraient être classés en trois catégories : les terrains dont la culture arbustive est la vocation unique ; ceux dont la vocation est mixte ; ceux dans lesquels la vigne n'est pas à sa place.

Pour chaque catégorie, dans chaque région viticole, il serait dressé le tableau des plants et cépages les mieux adaptées à la nature du sol et au climat et ses conditions de culture permettant d'atteindre les rendements et ls qualités les meilleurs.

Une propagande, menée d'un commun accord par les services administratifs et les organisations professionnelles tendrait à orienter l'évolution du vignoble dans cette voie rationnelle.

Pour aider cette propagande, des mesures d'encouragement seraient prises au profit des surfaces complantées conformément aux normes établies dans les

terrains désirables : assouplissement du droit de plantation, exemptions fiscales, allègement des charges d'enregistrement et des droits de succession : préférence à l'exportation, etc...

En contre-partie, ses obligations et charges progressives aideraient à l'élimination volontaire du vignoble dans les régions où il ne serait pas à sa place et ne pourrait produire que des vins d'une qualité insuffisante pour être désirable sur le marché.

En ce qui concerne ces régions, des mesures devraient être prises pour encourager parallèlement des cultures de remplacement plus utiles à l'économie nationale et aussi rentables sinon plus, que la culture de la vigne. Ces mesures consisteraient en travaux d'équipement permettant cette substitution de culture et des encouragements particuliers avantageant les cultures substituées.

On ne le répètera jamais assez. Il ne peut, à aucun moment, être question de contrainte. Il ne peut être question que d'orienter utilement un libre choix et de faciliter ce choix par la réunion de conditions favorables à une bonne orientation ».

Philippe LAMOUR,
Secrétaire général de la C.G.A.

Ce que propose le secrétaire général de la C. G. A. c'est, en somme, un programme de reconstitution. J'y ai trouvé beaucoup de réconfort.

Et puis est venu François Bonvin, pseudonyme qui dissimule bien mal la plus haute personnalité viti-vinicole mondiale. Que François Bonvin soit toujours d'accord avec le Président de l'O. I. V. et qu'il écrive habituellement dans le « *Vigneron des Côtes-du-Rhône* » ne surprend plus personne.

Dans « *La Journée Vinicole* » François Bonvin, donc, sous le titre « *L'avenir de la vigne française : profitons du répit* » fait une très remarquable mise au point. Je m'excuse auprès de lui de n'en donner ici que des extraits : c'est un procédé que je hais autant que lui-même et en en usant à mon corps défendant, je vais essayer de ne pas trahir la pensée de l'auteur.

« Le Gouvernement a donc pris ses responsabilités. Il a fixé les paliers chiffrés demeurés en suspend dans le plan Bonnave lequel n'est, au fond, qu'un amalgame de certaines dispositions du statut viticole avec un retour indirect à la taxation sous l'euphémisme d'un prix plafond...

. . . . . .

« Que le rétablissement voilé de la taxation soit fait à 410 ou 420 francs le résultat est le même. Il demeure toute une gradation entre les viticulteurs qui, à ce prix, réalisent de sérieux bénéfices et ceux qui, au même prix, subissent de lourdes pertes par faiblesse de rendement. Et ces derniers comptent tout de même, sinon par le volume de la récolte qu'ils représentent, tout au moins par leur nombre et par la qualité de leur production, on les oublie un peu trop, sauf pour faire intervenir dans l'argumentation le rendement moyen départemental qu'ils contribuent si largement à diminuer.

« C'est là que gît le problème crucial...

. . . . . .

« Bref, tôt ou tard, mais inéluctablement, nous allons nous retrouver devant des récoltes de 70 millions d'hectolitres, mais avec une consom-

mation diminuée de 35 p. 100, donc avec des excédents inconnus dans le passé.

. . . . . .

...« La versatilité d'une opinion viticole toujours fixée sur l'intérêt immédiat et trop encline à négliger son intérêt lointain...

. . . . . .

« Le Statut viticole sera donc insuffisant pour faire face à la situation nouvelle dont je viens d'indiquer les principaux éléments...

. . . . . .

« Pour ma part, j'entrevois une solution dans une évolution ordonnée et coordonnée du vignoble national, répartie sur une dizaine d'années, concernant tous les facteurs tendant vers une qualité meilleure avec un rendement diminué...

. . . . . .

« L'heure de la diminution du prix de revient par l'augmentation du rendement est passée, car cette formule, si séduisante qu'elle paraisse, met en péril la viticulture entière. Ce qu'il faut, c'est ne pas produire davantage, mais produire meilleur...

. . . . . .

...« On touche véritablement du doigt les conséquences de tout plan de reconstitution du vignoble. La France, le plus important pays viticole du monde, n'a pas de programme. C'est une carence inconcevable, mais malheureusement trop réelle.

. . . . . .

« Quant à l'unité viticole, je prétends que ceux qui veulent un plan de prévoyance comportant certes des sacrifices, mais minimes, compensés, échelonnés, acceptables, ceux-là veulent la maintenir. Quant à ceux qui se refusent à ouvrir les yeux sur le danger qui est à notre porte avec cette arrière pensée : « Moi, je suis bien placé, je m'en tirerai toujours, même si les autres crèvent... », ce sont les pires fauteurs de division...

. . . . . .

« Revenons aux solutions partielles...

. . . . . .

« Le relèvement du degré des vins de coupage est du nombre...

. . . . . .

« Seuls les vins sains et de bonne conservation devraient alimenter le marché en période de surproduction...

. . . . . .

« Des commissions départementales sont chargées de fixer les seuls cépages autorisés dans les plantations ou les replantations... Quant aux moyens de contrôle et d'exécution de leurs décisions, je n'en ai jamais entendu parler. Leur rôle devrait être renforcé, leurs pouvoirs étendus ; enfin, une commission nationale devrait (1) les coiffer avec la mission impérative d'améliorer la qualité.

(1) Que F. B. veuille bien me pardonner, cette commission nationale existe ; c'est elle qui a établi la liste des cépages avec lesquels les replantations anticipées peuvent être effectuées. Ne figurent sur cette liste — qui devrait être revue — que des *v. vinifera* à l'exclusion des teinturiers, sauf pour l'Algérie (depuis le coup de Nantes où je ne sais qui avait organisé (!) une bien curieuse réunion de la dite commission). Le contrôle incombe théoriquement aux fonctionnaires des C. I. dont la compétence est ainsi étendue à l'ampélographie.

. . . . . .

« La question des hybrides se posera à nouveau. Je ne veux pas recommencer une polémique dont je connais à fond tous les arguments pour et contre. Je me borne à affirmer que si on continue à laisser aller, dans quelques années, la viticulture sombrera sans espoir de redressement au milieu d'une mer de vins quelconques dont on cherchera vainement le débouché.

. . . . . .

« Un ministre que je respecte infiniment a déclaré que la vigne devait être réservée aux seuls terrains à vocation viticole. Ce serait-là l'idéal...

. . . . . .

« S'ils (les fonds du plan Marshall) étaient utilisés à un équipement rural et à des investissements dirigés pour faire remonter le vignoble de la plaine dans le coteau, nul doute qu'à la longue un résultat important finisse par être obtenu...

. . . . . .

« Si toute compensation d'arrachage de vigne en plaine par une plantation en coteau donnait lieu à une exonération totale de l'impôt sur le bénéfice agricole afférent à cette parcelle pendant un certain nombre d'années, nul doute que [.....] le vigneron opterait pour cette possibilité s'il y trouve un intérêt...

. . . . . .

« Nous aurons une véritable catastrophe à la première récolte normale. Le Statut viticole, même en jouant à plein, ne pourra y remédier. Si on se laisse acculer à cette éventualité, ce sera de nouveau le recours à l'arrachage obligatoire. Un plan portant sur la reconstitution dirigée du vignoble afin d'obtenir sans heurts, par une évolution graduée, un volume de vin moins abondant, mais meilleur, n'est-il pas préférable ?... ».

*
**

Un tel énoncé des principes que j'ai défendus ici, bien maladroitement peut-être, depuis six mois, appuyé par la très haute autorité de François Bonvin et par celle du secrétaire général de la C. G. A., sera agréablement accueilli par ceux que j'avais délibérément appelés les *spoliés*. Bien que je puisse différer quelque peu d'opinion sur le choix des moyens exigés par l'application de ces principes, que l'entr'aide et la solidarité ne figurent pas encore au programme sans que rien puisse les remplacer, j'entrevois le moment où, selon le vœu si courtois de M. Lugan, je pourrai revenir à mes chères études.

Mais ce n'est pas encore tout à fait le moment.

J. Branas.

RIZIÈRE EXPÉRIMENTALE DU MERLE

EN 1949

(SUITE)

Malgré tous les accidents signalés, les chiffres rassemblés dans le tableau I suffisent à montrer la diminution nette de la phase semis-épiaison et du cycle total, au fur et à mesure que le semis est plus tardif. Cette diminution est souvent concomitante d'un allongement de la phase épiaison-maturité.

TABLEAU I. — SEMIS ÉCHELONNÉS

Dates (E-Épiaison, M-Maturité)

Date du semis	Allorio		R 77		Ad. Chiappelli		Balilla		Am. 1600	
	E	M	E	M	E	M	E	M	E	M
10-4	13-7	20-8	24-7	2-9	26-7	14-9	28-7	26-9	30-7	26-9
20-4	19-7	8 9	30-7	14 9	?	18-9	4-8	29-9	8 8	29 9
4-5	27 7	14-9	7 8	17 9	?	?	9-8	15-10	10-8	15-1
14-5	30-7	18 9								
31 5	16-8	28-9			31-8	17-10				
15-6			3-9	27 10			6-9	après 27-10	6-9	après 27 10

Nombre de jours (S-E=Semis-Épiaison, E-M=Épiaison-Maturité, S-M=Semis-Maturité)

	S-E	E-M	S-M	S-E	E-M	S-M	S-E	E-M	S-M	S E	E-M	S-M	S E	E-M	S-M
10-4	94	38	132	105	40	145	107	50	157	109	60	169	111	58	169
20-4	90	51	141	101	46	147			151	105	57	162	109	53	162
4-5	84	49	133	95	41	136				97	68	165	98	67	165
14-5	77	50	127												
31-5	77	43	120				92	47	139						
15 6				80	54	134				83	>51	>134	83	>51	>134

Ces semis à dates échelonnés ne constituent qu'un essai de comportement, sans aucune pesée ni estimation du rendement. Toutefois, nos deux années d'observations concordent avec les données climatiques antérieures pour indiquer la grande probabilité de chutes de tempéra-

ture entre le 10 avril et le 10 mai. Il en résulte que tout semis précoce est exposé à de graves aléas. Il est donc de notre devoir d'en avertir les riziculteurs et de mettre en garde même ceux qui, précisément, ont bien réussi leurs premiers semis d'avril 1949. La culture n'est pas une loterie, mais une entreprise raisonnée qui consiste à mettre de son côté le maximum de chances de succès et à éviter d'avoir à ensemencer deux fois puisque, de toute façon, il s'agit toujours d'obtenir un peuplement suffisant et exempt de mauvaises herbes.

Nous reprendrons un tel essai de dates de semis, quoique résolus désormais à ne commencer tous autres semis qu'après le 10 mai, une fois passés les « saints de glace ».

Essai d'asséchement à des dates différentes.

L'objectif était de préciser l'époque la plus convenable à l'asséchement avant récolte, en particulier de déterminer dans quelle mesure la valeur industrielle, la qualité du grain peut être modifiée par un asséchement prématuré. L'évacuation de l'eau était prévue à trois stades de végétation : *fin du stade laiteux, fin du stade pâteux* et *maturité complète*.

A cet effet, le clos IX est divisé par deux levadons Nord-Sud en trois compartiments, A, B et C. Le clos C est alimenté par le canal, à travers une caldane. B emprunte l'eau à C par trop-plein et de même A la reçoit de B. Une mise en eau provisoire permet quelques rectifications au nivellement. Le sol humide est donc tout à fait favorable, après semis, à une mise en eau sans transport de grains. Le semis a lieu le 9 mai, à la volée, avec une semence RB d'origine Camargue, mise à tremper pendant quatre jours. Il s'agissait en effet d'éviter l'écueil de 1948, fécondation imparfaite à cause de la variété trop tardive Americano 1600.

Le 19 mai, les radicelles pointent, mais les graines se recouvrent de moisissures et, pendant quelques jours, la levée semble très compromise. Cependant les racines commencent à percer cette enveloppe et la levée a lieu, d'apparence assez régulière. Epiaison le 19 août, puis floraison du 21 au 31, donc après la période de mistral, dans des conditions favorables.

L'ensemble du clos IX paraît homogène, à part une zone centrale dans B, moins vigoureuse, due au sol moins fertile et sans doute aussi à un défaut de nivellement, d'où un haut fond qui subit quelques asséchements inopinés.

La maturation est observée de jour en jour afin que soit repérée la fin du stade laiteux. Ce moment est estimé atteint le 12 septembre : les grains du sommet de la panicule commencent alors à devenir pâteux. L'eau est évacuée de la parcelle A. De même B est asséchée le 21 septembre, à la fin du stade pâteux, les grains du sommet de la panicule étant déjà presque vitreux. Mais le jour même une forte pluie de 68 mm. noie les deux clos asséchés et les remet à peu près au même état d'humidité du sol. La parcelle A, en effet, la plus basse de toute la vieille rizière, était contiguë au canal d'évacuation : celui-ci à plein bord s'y est déversé, la noyant pendant cinq à six heures. L'essai se trouve faussé par les conditions ainsi créées, assez analogues pour A et

B, récoltées le 5 et le 11 octobre. La parcelle C est asséchée à maturité totale le 14 et coupée le 17.

A la récolte de chaque parcelle, trois prélèvements de 1 m² permettent de compter le nombre de plantes et le nombre de panicules au mètre carré. Le reste de la parcelle est mis à sécher un jour ou deux en gerbes, puis battu. Le poids de mille grains et le pourcentage de grains encore verts, maigres et mal mûris, sont déterminés sur l'échantillon pris à la sortie de la batteuse. Tous ces chiffres sont groupés dans le tableau II.

TABLEAU II

ESSAI DE DATES D'ASSÉCHEMENT — Variété : RB

Parcelle	A	B	C
Date d'assèchement	12/9	21/9	14/10
Date de récolte	5/10	11/10	17/10
Prélèvements de 1m² :			
Nombre de plantes comptées	91-84-83	86-57-73	115-189-251
— — moyen.	86	72	185
Nombre de panicules comptés	318-311-298	291-252-274	389-348-356
— — moyen.	309	272	364
Coefficient de tallage	3.6	3 8	1.9
Poids de mille grains (grammes)	33.3	33.6	36
Grains verts o/o	15.4	13 9	4.1

Ainsi l'assèchement pratiqué très tôt, environ trois ou quatre semaines avant la date de la maturité totale de la parcelle maintenue en eau, a pour effet d'avancer la récolte de six à douze jours, mais au détriment de la maturation : le grain est moins gros et surtout le pourcentage de déchets en grains verts et mal mûris est plus que triplé. Au lieu de RB, une variété tardive aurait probablement conduit à un déchet encore plus élevé. Il faut donc se garder d'assécher trop tôt et s'efforcer de concilier le besoin d'un sol raffermi, propice aux instruments de récolte et les exigences du riz pour bien mûrir. Mieux vaut donc attendre que soit largement dépassée la fin du stade pâteux. Il sera intéressant en 1950, pour préciser ce point, de reprendre l'essai d'assèchement légèrement modifié. Inutile en effet d'essayer à nouveau un premier assèchement dès la fin du stade laiteux, nous savons désormais que c'est trop tôt. Il sera préférable d'intercaler un assèchement entre la fin du stade pâteux et la maturité totale, donc à un stade intermédiaire qui est probablement le plus indiqué en riziculture mécanisée.

Les chiffres du tableau II appellent une autre remarque : l'irrégularité de la levée et le déchet quelquefois énorme. Alors que le clos offrait à l'œil un aspect satisfaisant et peu hétérogène, la densité des plantes chez neuf prélèvements de 1 m² varie de 57 à 251. Pourtant, la densité de semis dépassant 150 kgr. à l'hectare, était plus que suffisante et représentait plus de 300 grains au mètre carré. Le déchet à

la levée dépasse donc couramment la moitié et même les deux tiers. Mais, grâce à la plasticité de la plante riz, le tallage suffit presque à rattraper le manque à lever et tend à égaliser le nombre de panicules à l'unité de surface.

Etude des variétés en collection.

La collection, semée les 5 et 6 mai et répartie sur les clos 1, 2 et 3, groupe 67 variétés ou lignées : certaines variétés, dignes d'intérêt, mais hétérogènes, sont en effet représentées par plusieurs numéros choisis dans les lignées cultivées au Merle en 1948. Allorio en comporte quatre ; R 77, six ; S. Novelli, neuf et Balilla neuf. Aux variétés cultivées en 1948 s'ajoutent quelques variétés de provenance italienne, sauf une bulgare et quatre espagnoles (Precoz Chile, Nano × Agostano, Bombilla, Sollana).

Chaque variété ou lignée est représentée par cinq rangs de 3 mètres provenant chacun d'une seule panicule semée au laboratoire sur bande de papier, à raison de un grain tous les 5 cm. Lors du semis, les bandes de papier sont déroulées sur le terrain, espacées de 25 cm. Cette méthode permet d'éviter les risques de mélange dus au transport des grains pendant la mise en eau du clos.

Dans le classement des variétés au point de vue précocité, il peut exister deux facteurs d'erreur provenant de la place des lignées dans le clos : d'une part, au moins pendant les deux premiers mois, l'eau arrive toujours plus froide qu'elle ne sort ; d'autre part, le dépôt de nite peut se montrer important, surtout à l'entrée du clos. Pour ces deux raisons les variétés situées au voisinage de l'arrivée d'eau se trouvent plus ou moins retardées dans leur développement. Afin d'évaluer l'importance de l'erreur ainsi commise, on avait collé, à l'extrémité du cinquième rang de chaque variété ou lignée, cinq grains d'une même lignée de Balilla récoltée au Merle l'an dernier (Balilla 28). Mais, comme nous l'avons signalé déjà, l'apport de nite cette année fut très faible, bien inférieur à la normale, si bien que l'on n'a pas constaté de gêne à la germination ni à la levée, si ce n'est sur les toutes premières lignes pour Sesia, située en tête du deuxième clos, mais ici d'autres facteurs ont dû intervenir (le sol en particulier). La différence de température très nette l'an dernier entre l'entrée et la sortie du clos l'est beaucoup moins cette année : la surface des caldanes, il est vrai, en fonction de la superficie des clos, est beaucoup plus importante en 1949 qu'en 1948 : d'ailleurs, ces températures des caldanes et des clos furent toujours assez voisines : les clos sont légèrement plus chauds que les caldanes jusqu'aux environs du 10 août, par la suite la différence s'atténue et, en général, change de sens.

Ainsi le retard, au début de la végétation, n'atteint que une ou deux variétés par clos. Après le tallage, aucune différence ne subsiste : c'est le cas, entre autres, des Allorio, dont la lignée 11, à l'entrée du clos, ne talle que le 11 juin, tandis que les autres Allorio tallent dès le 7 juin, mais à l'épiaison le retard n'existe plus. A la récolte, tous les témoins mûrissent et sont récoltés ensemble et en dernier lieu, une fois les variétés coupées.

Vignerons !...

Que désirez-vous ?

vous réaliserez les premières en obtenant la seconde...

si vous employez le

NOUVEAU PRESSOIR

"SUPERCONTINU"

(Breveté S.G.D.G.) **"Nectar"** (Marque déposée)

MABILLE

SPÉCIAL POUR VINS DE CRUS

qui allie les avantages du Pressoir Continu

Economie d'Achat, d'Installation, d'Exploitation
Suppression de la main-d'œuvre.
Vinification simplifiée.

aux avantages des Pressoirs discontinus (à bras, au moteur, hydrauliques, horizontaux, etc...)
Jus clairs parfaits.
Produits de haute qualité.

Références, Renseignements, Devis et Catalogue franco sur demande adressée à

"PRESSOIRS MABILLE"

Dépôt à Béziers (Hérault)

AMBOISE (I.-&-L.)

Maison fondée en 1835
R. C. Tours 195

851

De l'ENGRAIS

de l'HUMUS... de la CHAUX

en voilà...

en utilisant notre engrais « **MAGDOR** », mis au point avant les hostilités et dont la fabrication fut interrompue pendant l'occupation.

La répartition des matières premières étant maintenant libre, l'Entreprise G. DOBROUCHKESS est à même d'assurer la livraison de cet engrais.

Viticulteurs, renseignez-vous, seul « **MAGDOR** » fabriqué avec le Terreau de Gadoue finement tamisé, vous apporte de l'**HUMUS** et la **MAGNÉSIE CALCIQUE** savamment dosée, dont l'action sur la fonction chlorophyllième des feuilles est remarquable. Cette action est à la base primordiale du rendement.

MAGDOR : combat la chlorose.

MAGDOR : égale meilleur rendement.

ENTREPRISE G. DOBROUCHKESS

1, Rue Huysmans. — PARIS (VI^e^)

16, Rue Frédéric-Chevillon. — MARSEILLE

Les semis sont effectués les 5 et 6 mai dans des conditions assez favorables, mais le mistral des 10, 11 et 12 provoque une rapide chute de température et de graves perturbations dans l'ordre des semis (qui pointaient) : la remise en place des bandes de papier a représenté un travail assez long et délicat.

D'une façon générale, à la fin de mai, les plantules n'en sont encore qu'au stade deux feuilles, mais toutes les variétés tallent du 7 au 19 juin, avec quelques retards dus à la place dans le clos (cas de Allorio II).

Au cours de la végétation, chaque variété ou lignée est l'objet d'observations nombreuses avec notations concernant l'homogénéité, la capacité de tallage et surtout la précocité, jugée d'après les dates d'épiaison, de floraison et de maturité. La période de mistral de la mi-août a rendu difficiles les observations de floraison, pleine floraison surtout, le vent violent faisant tomber les étamines peu après leur apparition : cependant, nous n'avons pas remarqué de défauts de fécondation. Cette année, pour la plupart des variétés, il semble que l'épanouissement des étamines se soit réparti avant et après cette période de grand vent.

Avec les pluies et la baisse de température que l'on observe à la fin de septembre, beaucoup de variétés, arrivées au stade « presque mûr », sont longues à achever la maturité des épillets de base : dans ces conditions, la notation de la maturité est difficile et seulement approximative. Il pourrait sembler avantageux de se baser sur la date de fin-floraison pour faire le classement précocité de la collection. Mais il est des cas où des variétés, tout en paraissant précoces à la floraison, présentent une période floraison-maturité très longue. Ainsi la lignée Balilla 77, dans une classification basée uniquement sur la floraison, viendrait se placer aussitôt après le R 77 (Bologne), alors qu'elle mûrit en même temps que les autres lignées de Balilla. Les variétés Oldenico, Ardizzone et N 241, au contraire, montrent une durée floraison-maturité (41 jours) beaucoup plus courte que les Chiappelli (46-48 jours) qui les précèdent, si bien qu'à la fin-floraison elles semblaient plus tardives que les Balilla, donc dépourvues d'intérêt, alors qu'elles sont en réalité nettement plus précoces.

Notre classement précocité est donc basé sur le nombre de jours exprimant le total du cycle, du semis à la maturité, pour autant qu'il nous a été possible d'estimer avec précision la date exacte de maturité. Dans le tableau III (p. 104-105), sont également mentionnées les dates d'épiaison et de floraison, de nature à donner une idée du rythme de végétation de chaque variété.

Les différences qui peuvent exister entre les diverses lignées d'une même variété apparaissent très nettement. Citons comme exemple S. Novelli, dont les lignées 14 et 19 se placent en tête des demi-précoces, 83, 5 et 13 parmi les demi-tardives, alors que 56, 96 et 91 sont intermédiaires, avec une date d'épiaison variable. Ainsi certaines variétés offrent à l'expérimentateur un matériel abondant dans lequel il doit faire un choix : pour cela, il fait intervenir la qualité du grain, la précocité à la floraison, la précocité à la maturité et la résistance aux maladies ou accidents en cours de végétation, particulièrement à la verse. En effet, les variétés qui versent facilement sont récoltées dans

de mauvaises conditions, la maturité s'échelonne, certaines panicules moisissent ou germent et, même si l'asséchement de la rizière est fait assez tôt pour éviter cet inconvénient, il faut récolter à la main. Si, pour le jugement de la précocité d'une variété on a des repères assez nets tels que l'épiaison ou la floraison, pour la résistance à la verse nous n'avons que les dates auxquelles nous l'avons constatée : elles correspondent généralement à des vents violents (11 à 13 août) ou à des orages (20-21 septembre), qui touchent des variétés de précocité différente, donc à des stades variés. C'est pourquoi, dans cette ébauche de classement nous tenons compte de la précocité. De deux variétés qui versent le même jour, avec la même intensité, la plus tardive, ayant des panicules plus légères, a des chances d'être la moins résistante à la verse. De la variété (cotée 5) la plus sensible à la plus résistante (cotée 0) nous aurons :

NOTE 5 :

Oldenico verse le 13/8.

Les *Allorio* : début de verse le 10/8, versent totalement le 11/8. La lignée Ca 39 est plus sensible que les autres.

Precoz Chile : aussi sensible qu'Allorio.

NOTE 4 :

Varietà 15 : commence à verser le 10/8, le 20/8 est plus couché que Maratelli.

Originario 6 : commence à verser le 10/8, est couché le 20/8.

Les *R 77* commencent à verser le 20/8 : Ca 5 est le plus sensible, puis Ca 3, Ca 8 et les autres.

Maratelli : commence à verser le 20/8, couché le 31/8.

Americano 1600 et *G. Sampietro* : versent après la fécondation, mais d'une façon totale et restent à plat jusqu'à la récolte.

NOTE 3 :

Nano × Agostano : verse le 13/8, se relève légèrement, recouché le 20/8, se relève encore un peu le 28/8.

Agostano : est encore un peu versé le 28/8, le clos de lignées est versé le 17/8, puis se redresse complètement.

Ligare : verse le 13/8 et mûrit le 22/8.

Bombilla : verse le 13/8, se relève et tient à peu près droit par la suite.

Ad. Chiapelli : légèrement versé le 20/8, se redresse le 24, mais est encore légèrement versé le 12/9.

Les *S. Novelli* : versés après le mistral du 8/8. Le S. Novelli 56 est plus résistant.

NOTE 2 :

R. B. : n'a pas versé dans les collections ; mais, dans l'essai de dates d'assèchement, quelques taches sont bien versées.

N. 115 et *N. 249* : versés le 12/9, presque à maturité.

Balilla Ca 77 : versé le 13/8, se redresse, mais est à nouveau couché le 12/9.

Balilla Ca 83 : quelques plantes couchées se sont redressées le 28/8.

Dans Hyb. 41 Malgache 4 : difficile à juger, parce qu'entouré de lignes versées (1, 2, 3 et 5).

Colusa × Tremesino : resté droit (versé en 1948).

NOTE 1 :

Stirpe 136, Sesia, Insen × Tremesino, Ardizzone, Arborio : non versés.

NOTE 0 :

Balilla : confirme sa réputation de rigidité, à l'exception des lignées Ca 77 et Ca 83.

Varietà 16, N° 27 : remarqués pour leur rigidité en cours de végétation.

Ce classement provisoire (mentionné dans le tableau III) devra être vérifié ou rectifié par des observations faites sur des parcelles plus importantes, notre jugement ne portant pour certaines variétés que sur les cinq rangs de collection.

Il y a des différences non négligeables entre les lignées de certaines variétés (S. Novelli, Balilla, R 77) placés dans des parcelles voisines, mais comme elles sont plus ou moins versées les unes sur les autres, il est difficile pour certaines lignées de porter un jugement précis : ces différences apparaîtront beaucoup plus nettes dans des essais comparatifs ou en première multiplication sur parcelles plus importantes. Déjà cependant, il a été possible d'éliminer les types qui versent trop.

Notons que, sauf Colusa × Tremesino, toutes les variétés précoces se classent parmi les plus sensibles à la verse ; puisque la précocité a une très grosse importance, il faut donc y rechercher des lignées résistantes à la verse.

La récolte de la collection a lieu au fur et à mesure de la maturité, compte tenu des possibilités de séchage et de battage. Toutes les variétés qui méritent d'être suivies sont conservées sous forme de quelques panicules qui serviront à l'établissement de la collection de l'année prochaine. Pour quelques-unes jugées homogènes, l'ensemble de la production des cinq rangs est gardé pour des essais comparatifs de rendement. Enfin, sur les plus intéressantes, les panicules de toute une lignée sont prélevées afin d'amorcer une multiplication, comme c'était le cas cette année pour un certain nombre de lignées.

Quelles conclusions d'ordre pratique est-il permis de tirer de toutes ces observations ? Les variétés à conseiller aux riziculteurs uniquement axés sur le rendement et la résistance à la verse sont les suivantes : Balilla, Arborio, Sesia, Stirpe 136 et même RB.

La productivité d'Americano 1600 n'est plus à démontrer, mais sa paille, insuffisamment raide, rend parfois la récolte difficile. Y aurait-il lieu d'essayer Colusa × Tremesino (qui en dérive, puisque Americano 1600 n'est autre chose qu'une lignée de Colusa cultivée en Californie) ? Le Colusa × Tremesino est en effet beaucoup plus raide et plus précoce que Americano 1600 ; restait à vérifier sa capacité de rendement. En outre, intervient ici un autre point de vue, celui de la qualité, qui préoccupe certains riziculteurs désireux de voir plus loin que le présent. Pour augmenter la sécurité de la production rizicole dans le futur, il convient de ne pas accroître l'extension des variétés à grain court, donc de

TABLEAU III — CLASSEMENT — PRÉCOCITÉ DES VARIÉTÉS EN COLLECTION

VARIÉTÉS	DATES						NOMBRE DE JOURS				Sensibilité à la verse	OBSERVATIONS
	Semis	Floraison				Maturité	Semis à épiaison	Début floraison à maturité	Fin floraison à maturité	Total du cycle		
		Epiaison	Début	Pleine	Fin							
Extrêmement précoce :												
Bulgare	5/5	18/7	18/7	»	22/7	22/8	74	35	31	109	3	
Très précoces :												
Precoz Chile	6	29	5/8	»	8/8	31	84	26	23	117	5	
Allorio Ca 11	5	30	»	6/8	8	3/9	86	»	26	121	5	
Allorio Ca 43	5	30	»	6	8	3	86	»	26	121	5	
Allorio Ca 46	5	28	5	»	8	4	84	30	27	122	5	
Précoces :												
Agostano	5	31	5	»	8	12	87	38	35	130	3	
Maratelli	5	31	5	»	10	12	87	38	33	130	4	
Varietà 15	5	31/7 à 1/8	5-6	»	10	12	87-88	38-37	33	130	4	
Colusa × Tremesino	5	1/8	5	»	10	12	88	38	33	130	1	
Allorio Ca 39	5	31/7 à 3/8	6 à 9	»	9 à ?	12	87-90	37-34	34 ?	130	5	hétérogène
Originario 6	6	31/7	5	»	9	15	86	41	37	132	4	
Demi-précoces :												
Senatore Novelli Ca 14	6	4-5/8	9	»	13	14 à 25	90-91	36-47	32-43	131-142	3	hétér. conservé
Senatore Novelli Ca 19	6	8	»	13	20	14 à 25	94	»	25-36	131-142	3	hétér. les précoces
Ad. Chiapelli Ca 5	6	5	»	»	13	19	94	»	37	136	3	
R. 77 Ca 21	5	»	6	»	13	20	»	45	38	138	4	
R. 77 Ca 5	5	3/8	8	»	13	20	90	43	38	138	5	
R. 77 Cl 5	5	4	8	»	20	20	91	43	31	138	4	
R. 77 Ca 8	5	4	8	»	20	20	91	43	31	138	4	
R. 77 Bologne	5	4 à 9	6 à ?	»	13 à 20	20	91-96	45-?	38-31	138	4	hétérogène
Americano 1600 Ca 1	5	5 à 8	»	13	24 à ?	20	92-95	»	27-?	138	4	hétérogène
S. Novelli Ca 56	6	6	9	»	13	22	92	44	40	139	2	
S. Novelli Ca 96	6	8	»	»	13	22	94	»	40	139	3	
S. Novelli Ca 91	6	4	6	»	20	22	90	47	33	139	3	
Nano × Agostano	6	5 et 6	9	»	13	22	91-92	44	40	139	3	

Demi-tardives :												
R. 77 Ca 24	5	4	8	»	20	23	91	46	34	141	4	
R.B.	6	9	13	20	»	24	95	42	»	141	2	
Bombilla	6	10	16	»	»	24	96	39	»	141	3	
N. 115	5	8	»	13	24	24	95	»	31	142	2	
Varietà 16	6	8 à 10	13	»	? à 24	25	94-96	43	?-32	142	0	hétérogène
Dans hybr. 41 Malgache 4	6	9	13	»	24	25	95	43	32	142	2	
S. Novelli Ca 83	6	8	»	13	»	26	94	»	»	143	3	
S. Novelli Ca 5	6	9	»	13 (var)	24	26	95	»	33	143	3	terrain irrégulier
S. Novelli Ca 13	6	9	13	20	24	26	95	44	33	143	3	
Sollana	6	10	13	»	22	26	96	44	35	143	»	
N. 249	5	8	13	»	24	26	95	44	33	144	2	
Stirpe 136	6	9	16	»	»	27	95	42	»	144	1	
Sesia	6	11	16	»	24	28	97	43	35	145	1	
Asigliano	6	13 à 16	»	24	»	28	99-102	»	»	145	»	
Ad. Chiapelli Ca 49	6	10	13	»	29	28	96	46	30	145	3	
N. 663	5	10	13	»	29	28	97	46	30	146	1	
Arborio	6	17	»	24	29	29	103	»	31	146	1	
A. Chiapelli Cl 1	6	10	13	24	»	30	96	48	»	147	3	
Oldenico	6	10	20	24	»	30	96	41	»	147	5	
Ardizzone	6	16	20	»	»	30	102	41	»	147	1	
N. 244	5	10	20	»	29	30	97	41	32	148	»	
Tardives :												
Insen × Tremesino	6	13	20	»	29	7/10	99	51	42	154	1	
Balilla Ca 77	6	6	9	13	16	8/10	92	60	53	155	2	
Balilla Ca 3	6	8	»	13	»	8	94	»	»	155	0	
Balilla Ca 28	6	9	13	»	»	8	95	56	»	155	0	
Balilla Ca 22	6	10	13	»	29	9	96	57	41	156	0	
Balilla Ca 95	6	8	12	»	»	10	94	59	»	157	0	
Balilla Ca 83	6	10	13	»	»	10	96	58	»	157	1-2	
Balilla Ca 12	6	10	16	24	»	10	96	55	»	157	0	
Balilla Ca 17	6	10 à 13	17	»	29	10	96-99	54	42	157	0	
Balilla Ca 23	6	12	20	»	»	19	98	51	»	157	0	
S. Novelli Cl 7	6	13	»	20	29	12	99	»	44	159	3	
N. 27	6	17	20	»	1/9	12	103	53	41	159	0	
Americano 1600 Ca 20	6	9	24	»	»	13	95	50	»	160	4	
G. Sampietro	6	17	24	»	»	16	103	53	»	163	3-4	
Pour mémoire :												
(Précoces dans Balilla) 43.86	6	31/7 et 3/8	5	»	13 8	20/9	86-89	46	»	137		à classer 1/2 précoces
29, 173, 175	6.7.7	5 4.5	9	»	17 à 20	»	91-89-90	»	»	»		à 1/2 tardifs
les autres	6 ou 7	5 à 8	»	13	»	»	90 à 94	»	»	»		
Balilla rouge	17/5	—	»	»	»	19	»	»	»	155	0	

renoncer à expérimenter Colusa × Tremesino, pour porter l'effort sur les variétés à grain déjà plus gros et plus allongé : Stirpe 136, Arborio, Sesia, ainsi que les deux précoces Agostano et Maratelli, nettement moins versantes qu'Allorio. Enfin celui qui veut délibérément s'orienter vers la qualité peut cultiver RB, A. Chiappelli et R 77.

Quant au sélectionneur, ses efforts doivent tendre à trouver des types réunissant à la fois qualité, précocité, productivité et résistance à la verse. Il s'agit d'isoler les meilleures lignées parmi les variétés citées ci-dessus ainsi que chez S. Novelli.

(A Suivre)

Travail effectué par le Laboratoire annexé à la Chaire d'Agriculture de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, et plus spécialement par MM. Robert Chevalier, Irénée Denoy et Michel Tournier.

QUESTIONS DIVERSES

Mise en garde

La Confédération nationale des Producteurs de Vins et Eaux-de-vie de vin à appellations d'origine contrôlées tient à déclarer qu'elle n'est pour rien dans une initiative récente visant à créer une compétition internationale dite « Oscar des Vins », entre tous les crus des pays viticoles du monde, devant un jury international.

Elle réprouve cette assimilation des grands vins à des films ou à des danseurs d'un marathon, qui lui paraît saugrenue et malencontreuse. Les vins ont des caractères propres, différents selon les régions, les crus et les années. La préférence que leur accorde chaque consommateur ne relève que de son goût personnel. L'excellence de nombreux vins, chacun dans leur genre, ne peut permettre un classement impartial résultant du vote d'un jury composé d'un délégué par pays.

De même qu'en matière de peinture Raphaël peut être préféré à Rubens, ou inversement, et en musique Beethoven à Wagner, il ne peut s'agir de classement entre Bordeaux, Bourgogne ou d'autres vins. En quoi le Porto est-il comparable au Champagne ?

La Confédération se refuse quant à elle, à entrer dans une voie aussi puérile.

Le Président :
Domenget de Malauger.

—«o»—

Le vin, le fisc et la Révolution

Etudiant les causes financières de la Révolution française, les historiens Malet et Isaac écrivaient :

« Le vin était taxé au moment de la fabrication, taxé au moment de la vente chez le producteur, taxé sur les routes, taxé à l'entrée en ville, taxé chez le détaillant.

« Une pièce de vin estimée 150 francs au moment de la fabrication

(les historiens tiennent à ce mot) à Montpellier avait payé 122 fr. de droits quant on la buvait à Paris ».

Propriétaires, fermiers, métayers devaient, en outre, payer la taille, la capitation, les vingtièmes qui leur prenait 38 % de leur revenu dans le Bordelais, par exemple...

Y a-t-il beaucoup d'améliorations dans la situation actuelle où ces derniers impôts sont remplacés par l'impôt foncier, l'impôt sur les bénéfices agricoles, l'impôt général sur le revenu ?...

Pierre LARUE,
Ingénieur agronome.

PARTIE OFFICIELLE

LE PAIEMENT DE L'IMPOT sur les bénéfices agricoles est prorogé jusqu'au 15 mars

Par une lettre adressée le 13 janvier à la F.N.S.E.A., M. Petsche, ministre des Finances, vient de faire savoir que les percepteurs ont été invités à surseoir jusqu'au 1er mars à toutes poursuites à l'encontre des agriculteurs qui auront été compris dans des rôles mis en recouvrement avant le 1er janvier 1950.

D'autre part, il sera fait remise d'office de la majoration de 10 % à ceux de ces contribuables qui se seront libérés de leur dette avant le 15 mars 1950.

Enfin M. Petsche fait connaître que les agriculteurs qui, par suite de circonstances exceptionnelles, ne seraient pas en mesure de satisfaire à leurs obligations fiscales dans les délais prévus, pourront saisir les percepteurs de leur cas particulier.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIETÉS AGRICOLES

Comité national de Propagande en faveur du Vin. — Par arrêté en date du 23 janvier publié au *Journal Officiel* de ce jour, M. le Ministre de l'Agriculture vient de désigner M. de Lur Saluces, au poste de Président du Comité national de Propagande en faveur du Vin, en remplacement de M. le Sénateur Barthe, décédé.

M. de Lur Saluces, viticulteur, président de la Fédération des Syndicats des grands vins de Bordeaux à A.O.C. et président de l'Union des crus de la Gironde classés en 1855, est également propriétaire du château d'Yquem, le premier des crus de Bordeaux blancs et du Sauternais.

En parfaite liaison avec les autres organismes viticoles régionaux et nationaux, le Comité national, sous la direction de son nouveau président, intensifiera l'action qu'il poursuit tant en France qu'à l'étranger en faveur de notre production viticole de qualité.

—«o»—

Distinction. — Notre collaborateur M. A. Guigneton, vient d'être promu, pour services rendus aux œuvres scolaires, Officier de l'Instruction Publique.

Nous sommes heureux de lui présenter nos plus vives félicitations.

G.

—«o»—

Fédération nationale de la Propriété agricole. — *Le Congrès national de la « Culture en bon père de famille ».* — La Fédération nationale de la Propriété agricole, 8, rue d'Athènes à Paris, organise les 2 et 3 mars prochain, son Congrès annuel sur le thème suivant :

« *La culture en bon père de famille* ». — Indépendamment des délégations départementales dûment mandatée pour participer aux travaux, le Congrès est ouvert à tous les agriculteurs qui s'intéressent *à la défense de la fertilité des sols et à leur reconstitution par des moyens scientifiques modernes.*

Les demandes de participations individuelles des personnes non adhérentes à la Fédération nationale de la Propriété agricole doivent être faites à l'adresse ci-dessus avant le 15 février, dernier délai.

Le Congrès examinera également les projets fiscaux discutés en janvier et février par le Parlement ; leurs répercussions sur le plan de la Propriété agricole et les démarches et interventions faites par les représentants de la Fédération nationale de la Propriété agricole, pour défendre les intérêts des propriétaires de bien agricole français.

Les conditions de participation et les informations concernant l'organisation du Congrès seront envoyées gratuitement à toute domande (joindre un timbre poste pour la réponse).

—«o»—

Le mouvement des vins en Decembre

(en hl.)

	METROPOLE	ALGERIE
I. *Quantités sorties des chais*		
Pendant le mois de Déc. 1949 (A.O.C.).	281.078	néant
(V.C.C.).	2 205.521	782.515
Depuis le début de la campagne 1949-50.	**9.667.543**	**5.847.653**
Dans la période correspondante 1948-49.	10.336 395	6.079.420
II. *Consommation taxée*		
Pendant le mois de Déc. 1949 (A.O.C.).	171.117	néant
(V.C.C.).	3.203.860	90.517
Depuis le début de la campagne 1949-50.	**13.182.818**	**326.317**
Dans la période correspondante 1948-49.	11.918.531	338.370
III. *Stock commercial*		
Campagne en cours.....	**8.357.416**	**2.713.237**
Campagne précédente.....	8.670.894	1.895.498

—«o»—

XXIme Foire exposition des Vins de Provence. — C'est du 25 mars au 2 avril, que se tiendra à BRIGNOLES la grande manifestation agricole, industrielle et commerciale de la XXIme Foire exposition.

Pour tous renseignements, s'adresser à Monsieur le Commissaire Général de la Foire exposition des Vins de Provence, Mairie de Brignoles (Téléphone 26).

—«o»—

Foire de Nimes. — La IXme Foire de Nimes aura lieu du 27 mai au 5 juin. C'est une manifestation commerciale, agricole, viticole, industrielle et artisanale.

Messieurs les Exposants sont informés que les inscriptions sont reçues dès à présent.

Etant donné le succès que la Foire a connu en 1948 et en 1949, les emplacements ont dû être élargis et comprendront non seulement l'esplanade, comme précédemment, mais encore une grande partie de l'avenue de la Gare.

Les inscriptions seront closes dès que le nombre de stands disponibles et le métrage de terrain libre auront été attribués.

Ecrire pour renseignements et inscriptions à M. le Commissaire général de la Foire de Nimes, Comité des Fêtes de la ville de Nimes, place de la Comédie, Nimes.

—«o»—

Légion d'honneur. — M. Philippe Gervais, directeur général des Œuvres de la Mutualité et de la Coopération de la rue Jules-Ferry, à Montpellier, vient d'être promu Officier de la Légion d'honneur.

Tous les mutualistes applaudiront à cette haute distinction, qui vient récompenser un des pionniers de la première heure.

Le Progrès Agricole adresse au nouvel officier ses très sincères et amicales félicitations.

G. B.

BIBLIOGRAPHIE

Mondiage d'Arches. — **Poulets et Canetons à profusion** (2me édition). — Un volume de 156 paages, 19×14, avec 51 figures. — Prix : franco 220 fr. Contre remboursement : 280 fr. — Librairie de « La Maison Rustique », 26, rue Jacob, Paris (VIme).

Cet ouvrage décrit, d'une façon claire et précise, les méthodes avicoles pratiquées en Amérique, en les adaptant aux besoins de notre ravitaillement en volailles de table. Il indique la manière de produire en abondance des œufs à couver, par le choix des reproducteurs (races, sélection, croisement, etc...), ainsi que la marche à suivre pour conduire et réussir les incubations.

Le livre, très illustré, décrit le matériel nécessaire ainsi que la façon de l'installer et de l'utiliser. Mais c'est surtout dans la manière de confectionner les provendes, adaptées aux différents âges des poussins et des canetons, que les éleveurs trouveront les renseignements les plus canetons, que les éleveurs trouveront les renseignements les plus nécessaires.

L. Marcoz. — **La ruche Album-Eventail.** — Un volume 19×14, de 80 pages, avec croquis. — Franco : 140 fr. — Librairie de « La Maison Rustique », 26, rue Jacob, Paris (VIme).

C'est la description par son inventeur d'un nouveau système de montage destiné à rendre les cadres feuilletables dans tous les modèles de ruches. Il y a là une grande nouveauté.

BULLETIN COMMERCIAL

Métropole. — *Aude.* — Carcassonne (4) : 9 à 11° : 390 à 370. — Lézignan (1er) : 9 à 10° : 380 à 390 ; 11 à 12° : 380 à 400. — Narbonne (2) : 8°7 à 9° : 390 ; 9°5 : 385 à 390 ; 10° : 380 ; 10°5 à 11° : 380 à 385 ; cotation spéciale du 10° : 380.

Bouches-du-Rhône. — Arles (4) : 8°5 à 9° : 380 à 400 ; 10° : 370 à 380.

Gard. — Nîmes (6) : 8°5 à 9°5 : 400 à 385 ; 9°5 à 11° : 380 à 370 ; Corbières 11°5 à 12° : 385 à 395 ; Côtes-du-Rhône : 440 à 480 ; Qualité inférieure : 310 à 340.

Gironde. — Bordeaux (30) : vin de consom. cour. rouge, le degré-tonneau : 3.500 à 3.700 ; blanc : 3.300 à 3.500.

Hérault. — Béziers (3) : 9 à 9°5 : 392 à 388 ; 9°5 à 10° : 380 à 375 ; 10 à 10°5 : 380 à 370 ; 11°5 : 372 à 380 ; cotation spéciale du 10° : 374. — Montpellier (7) : 9 à 11° : 400 à 370 ; Qual. inf. : 320 à 350 ; cotation spéciale 10° : 375. — Olonzac (4) : 10° : 383. — Sète (8) : vin de pays 9 à 11° : 400 à 370. — Vins d'Algérie, 10 à 14° : 415 à 460.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (4) : 8°5 à 9° : 400 à 385 ; 9° à 10° : 385 à 372 ; 10° à 11°5 : 372 à 380 ; cotation spéciale 10° : 372.

Vaucluse. — Avignon (4) : 10 à 11° : 375 à 385 ; rosé V. C. Q. S. 11 à 12°5 : 425 à 460 ; vin de café : 410 à 430 ; Côtes-du-Rhône rouge : 425 à 480.

Var. — Brignoles (4) : 10°5 à 11°5 : 370 à 380 ; blanc 11. à 12° : 380 à 385.

Algérie. — *Alger* (4) : 10 à 10°5 : 372 à 360 ; 10°5 à 11° : 370 à 365 ; rosé 11°5 : 365. — *Mostaganem* (4) : 11°5 à 13° : 386 à 370 ; rosé : 12°5 à 13°5 : 390 ; Mascara rouge 14°5 : 425. — *Oran* (4) : 370 à 390 ; au-dessus de 14° : 390 ; blanc : 380.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CHARLES DÉHAN

TRACTEURS A CHENILLES

A.D.N.

TRÈS GRANDE QUALITÉ

30 Cv. ESSENCE ou DIESEL
950.000 1.150.000

VIGNERON

LARGEUR 0.92 LONGUEUR 2.00 CHENILLES BASSES CARÉNÉES
avec relevage hydraulique

60 Cv. 80 Cv. 140 Cv. DIESEL

CULTURE
TRAVAUX PUBLICS

Fabrication - ACIERIES du NORD - l'HORME (Loire)

Distribution - MODERNISME AGRICOLE, 223, rue St-Honoré PARIS

DISTRIBUTEURS RÉGIONAUX

HÉRISSON et PALIER 2, rue Hôtel-Dieu NIMES
TÉLÉPH. 30-12

TRACTEUR VIDAL 41, Av. G. Clémenceau MONTPELLIER
TÉLÉPH. 70-62

Ets A. MALEVILLE 8, Place P. RENAUDEL BORDEAUX
TÉLÉPH. 939-91

MACCLESFIELD
BORDEAUX
BOUILLIE
MACCLESFIELD
15% de Cuivre pur
Agents généraux : GARRIGUE & CHALLOU, Bordeaux

Pour vaincre les ennemis de vos cultures
SOPRA
Vous offre un arsenal moderne, économique et puissant
• contre les mauvaises herbes :
CLOROXONE . AGROXONE . SOPRAPHOS
• contre tous les insectes :
SOPROCIDE (HCH) DIDICIDE (DDT) SOPRA 605 (ISP)
• contre caries, charbons ...et taupins : CÉRÉGAM
et tous produits insecticides, anticryptogamiques, herbicides
★ Notices et conseils sur demande : SOPRA 1, Rue Taitbout - Paris (9e)
AGENT GÉNÉRAL : COMPAGNIE BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES

PEPINIERES RICHTER
FONDÉES EN 1882
MONTPELLIER.
59, Av. du Pont-JUVENAL
TEL: 81-21
BEZIERS
109, Av. G CLEMENCEAU
TEL: 44-33
TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

ENGRAIS COMPLEXES
Granulés !

"AGRIGER"

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE GERLAND ★ LYON
PORT St LOUIS DU RHÔNE

ARROSAGE PAR PLUIE

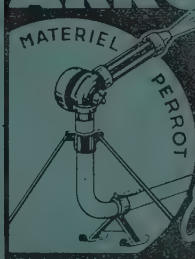

TOUTES SUPERFICIES

VIGNES CHAMPS
JARDINS PELOUSES

Excédent de récolte 30 à 100%

ETUDES SUR DEMANDE

Ste COMPAN Fils MONTPELLIER TEL. 71.06 66.45

LINARÈS FRÈRES

SIÈGE et USINES : **BERGERAC** (Dordogne)

MAISON FONDÉE EN 1845

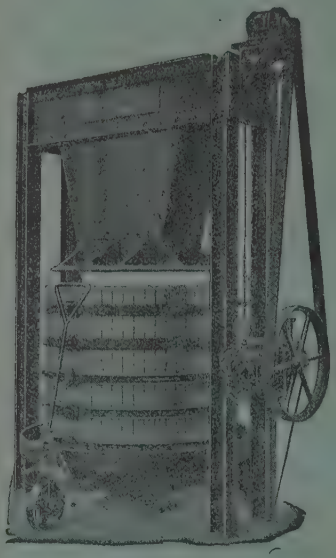

MATÉRIEL VINICOLE

Les plus hautes références

INSTALLATIONS Caves particulières Caves coopératives

PRESSES HYDRAULIQUES
à forte pression

HYDRO - MÉCANIQUES
à grande contenance

PRESSES HORIZONTALES

FOULOIRS - ÉMIETTEUSES - VERINS

TOUT MATÉRIEL A MAINS

PRESSES CONTINUES ET EXTRACONTINUES

HAUT RENDEMENT
– VIN CLAIR –

POMPES A VENDANGE A PISTON ET ROTATIVES

Pour l'Elévation
le Foulage et l'Elévation
l'Egrappage et l'Elévation
CONCENTRATEURS DE MOUT
par caléfaction

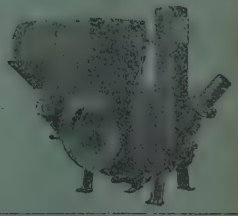

AGENCES & DÉPOTS : DANS TOUTES LES RÉGIONS VINICOLES de FRANCE et AFRIQUE du NORD

TOUS RENSEIGNEMENTS & DEVIS SUR DEMANDE

ARD. DIESEL 24 cv. largeur 0m 72 et 0m 78

VITICHENILLE 10/20 largeur 0m 66

incomparables
pour la **viticulture**
font leurs preuves **depuis 20 ans**

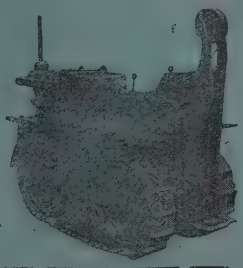

Type NORMAL (chenilles acier)
Type MIXTE (chenilles et pneus)

BAUCHET-TRACTEURS - 1, rue Jeanne-d'Arc, LYON

VIGNES AMÉRICAINES

Pépinières Denis TOURETTE

A VOGÜÉ (ARDÈCHE) TÉL. 3

Dispose en très belle marchandise

Porte-greffes : **Racinés 161-49 - 5 BB - 41 B ; Lot 3309 ; S. V. 12.375 - 18.315 ; Couderc 13 ; Seibel 7.053.**

Boutures pépinière **161.49 - 5 BB - 41 B - Lot - R. 99 - 3309**

Produit naturel

LE **NITRATE de SOUDE du CHILI**

est pour toutes les cultures une garantie de Succès!

★ SERVICES AGRONOMIQUES DU NITRATE DE SOUDE DU CHILI

PUBLICIS

11 bis, AV. VICTOR-HUGO - PARIS-16e

Ets PERA FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 1.100.000 francs

FLORENSAC (HÉRAULT)

Matériel Vinicole moderne

INSTALLATIONS DE CAVES COOPÉRATIVES et PARTICULIÈRES

(Déposée France et Etranger)

Pressoirs « Minibourbes »

CARBONATE DE SODIUM ANHYDRE A USAGE AGRICOLE*

ET

FLEUR DE CHAUX POUR SULFATAGE

Pour obtenir ces deux produits en **qualité** garantie adressez-vous à

SOLVAY & Cie

69, Av. Franklin D. Roosevelt -:- PARIS VIII[e]

Télé. : Elysées 66-32

ou à leurs Bureaux :

		Téléph.
à BORDEAUX	133, Brd Président Wilson	21-83
LYON	99, rue Pierre Corneille	Moncey 10-45
MARSEILLE	40, Quai Rive-Neuve	Dragon 24-63
TOULOUSE	20, Place du Capitole	234-39
ALGER	31, Brd Bugeaud	323-05

ou, encore, à votre Syndicat

ou aux Négociants de votre région.

* Anciennement dénommé " CARBONATE DE SOUDE SOLVAY "

LE

TRACTEUR VIGNERON TV 98

FAURE-URANUS

à chenilles protégées

est maintenant fabriqué en série

dans ses usines de St-CHAMOND (Loire), par la

Cie des FORGES & ACIÉRIES de la MARINE et d'HOMECOURT

Société anonyme au capital de 776.140.000 francs

Direction générale et Services commerciaux :

12, rue de la Rochefoucauld, 12 -:- PARIS (9e)

Téléphone : Trinité 81-50

▼

Concessionnaire exclusif pour le Midi de la France :

U.C.A.S.O.

14, rue Alexandre-Fourtanier -:- TOULOUSE

Téléphone : 246-41

LES PÉPINIÈRES DE VIGNE
Cl. LETOURNEAU

OFFICIER DU MÉRITE AGRICOLE

à **BURGY** (Saône-et-Loire)

Offrent comme par le passé et avec toutes garanties désirables :

CÉPAGES FRANÇAIS de CUVE et de TABLE

HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS et GREFFÉS

RACINES PORTE-GREFFES

BOUTURES pour GREFFAGE

Prix courant et renseignements sur demande

LA POTASSE

EST L'ÉLÉMENT FERTILISANT QUE VOUS DEVEZ EMPLOYER LARGEMENT

POTASSE D'ALSACE

ACHETEZ TOUJOURS DES ENGRAIS

AU

LA POTASSE

DOMINE FORTEMENT

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER :

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES POTASSES D'ALSACE

7, RUE DE LOGELBACH - PARIS (17e)

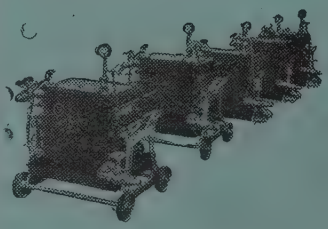

FILTRES A AMIANTE

POUDRES & PLAQUES FILTRANTES

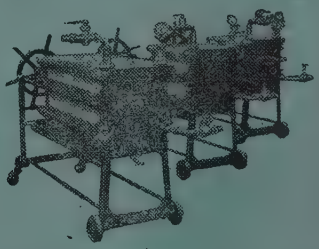

SOCIÉTÉ Nle des ÉTABLISSEMENTS

SIMONETON

LE RAINCY

(SEINE-&-OISE)

Représentants et Agents dans le sud de la France

Ch. G.

DESHERBEZ

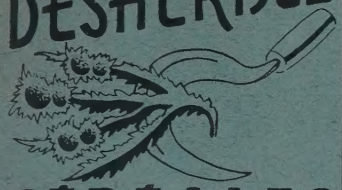

CÉRÉALES
et
PATURAGES
en utilisant

WEEDONE 402

WEEDUST

WEEDAR·WEEDSEL 70

la gamme complète
de désherbants sélectifs
à base de 2,4 D

Fabriqué en France
sous licence Américaine par la
Cie Fse de Produits Industriels
85, Rue R. Teissère - Marseille

Agent régional : M. LAGANNE,
26, rue Baudin, Montpellier (Hérault)

Ne perdez plus de Lapins
Vaccinez préventivement
Avec le CUNI-VACCIN polyvalent employé depuis 20 ans par des milliers d'éleveurs.
Ajouter AVICUNYL à l'eau de boisson et TONICEINE à la nourriture.

Pour le traitement préventif et curatif des maladies des volailles et des lapins, veuillez nous consulter

Brochure illustrée et renseignements gratuits

Laboratoires Avicoles du Dr C. LISSOT,
VÉTÉRINAIRE, PACY-SUR-EURE (EURE) - TÉL. 24

Nos produits sont en vente:
Pharmacie DIEUZEIDE, 4, rue Maguelone à MONTPELLIER
Dans les meilleures pharmacies, et, à défaut, au Laboratoire qui expédie en toutes quantités par retour du courrier.

Contre le Mildiou

Mildiou de la vigne.
Mildiou de la pomme de terre. Tavelures, cloques, monilioses, corynéum.

COREP

OPERACUIVRE
50 % d'oxyde jaune cuivreux

Ingénieur régional :
H. KUHNHOLTZ-LORDAT
5, rue St-Vincent de Paul
MONTPELLIER (Hérault)
Tél. : 56.62
Demandez doc. H 25

FAYOL · COMMENTRY (Allier)

OPERA

Pour les vendanges
une benne basculante!

Pour le reste de l'année
avec
le même chassis...
un tombereau
une fosse à eau
une charrette fourragère

SOCIA
15, RUE AUBER, PARIS · OPÉ RA 73-70

Desherbage sélectif des céréales

Les progrès constants de la technique française de fabrication des désherbants sélectifs à base de 2,4-D, basée sur l'expérience acquise en Amérique, où ces produits sont employés couramment depuis de nombreuses années, permettent cette année de mettre à la disposition des céréaliculteurs une gamme complète de produits bien adaptés aux différents problèmes que pose le désherbage sélectif des céréales.

Il est nécessaire en effet de bien se rendre compte qu'il n'existe pas de « panacée universelle » dans ce domaine et qu'il est indispensable de choisir judicieusement le type de produit le plus convenable en fonction de la végétation à détruire et des conditions d'application. C'est pour faciliter ce choix que nous nous proposons de donner ci-après les caractéristiques de chacun des quatre types de produits qu'il est possible d'utiliser :

Liquides huileux à base d'ester du 2,4-D (Type WEEDONE 402).

Mise en solution impeccable dans les eaux même dures, avec un minimum d'agitation. Très forte adhérence au feuillage des mauvaises herbes et très grand pouvoir de pénétration qui explique la destruction totale, racines comprises, d'espèces réputées très « coriaces » dont l'élimination ne peut être obtenue qu'avec des produits de ce type.

A noter de plus que, la pluie tombant peu après un traitement avec ces produits, ne réduira pas leur efficacité, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on emploie les autres types de produits à base de 2,4-D.

Malgré leur très grande efficacité, les produits à base d'ester n'ont aucune action sur les céréales, à condition de respecter les doses et conditions d'application indiquées par les fabricants, et sont recommandés pour nettoyer les céréales fortement envahies par des mauvaises herbes annuelles à développement rapide, ou pour les débarrasser des mauvaises herbes vivaces à repousse rapide comme les chardons.

Bien entendu, la nature huileuse de ces produits impose un nettoyage très soigneux des appareils, avec une lessive alcaline et de l'ammoniaque s'ils sont utilisés ensuite pour des traitements avec d'autres produits. Ce nettoyage est d'ailleurs facilité par l'emploi de produits de nettoyage mis au point par les fabricants spécialement dans ce but.

Liquides non huileux à base de sels organiques du 2,4-D (Type WEEDAR).

Mise en solution instantanée sans formation de dépôts susceptibles de boucher les jets ou de faire varier la concentration des solutions au cours de l'épandage.

Quoique l'efficacité de ces produits sur les mauvaises herbes vivaces soit moins marquée que celle des esters en solution huileuse, ils détruisent aussi radicalement que ceux-ci les mauvaises herbes annuelles communes dans les céréales, à condition de les traiter avant floraison et qu'il ne pleuve pas dans les trois heures qui suivent l'application.

C'est pourquoi leur emploi est recommandé pour le nettoyage des céréales infestées dès le tallage par des mauvaises herbes annuelles qui menacent de les étouffer avant qu'elles aient pu développer leurs tiges. Sur les espèces vivaces, leur action sera la plupart du temps largement suffisante pour stopper leur végétation de manière que la céréale prenne rapidement le dessus.

Ces produits n'étant pas huileux, le nettoyage des appareils est très facile à effectuer. Toutefois, les pulvérisateurs étant toujours plus ou moins entartrés, il est bon d'employer aussi une lessive du commerce ou un produit spécial de nettoyage, à dose plus faible que lorsqu'on utilise un désherbant à base d'ester, afin d'éliminer les traces de 2,4-D que les porosités du tartre peuvent retenir.

Poudres à dissoudre dans l'eau, à base de sel de sodium du 2,4-D (Type WEEDSEL 70).

La solubilité de ces produits a été nettement améliorée par l'emploi du sel monohydraté, mais elle reste néanmoins bien inférieure à celle des liquides. Il est nécessaire de bien agiter jusqu'à dissolution complète, afin d'éviter la formation de dépôts et de ne pas employer d'eau trop chargée en calcaire.

Ces produits détruisent sans difficulté les mauvaises herbes sensibles au 2,4-D, en particulier les espèces annuelles comme Sanves et Ravenelles. Toutefois, leur efficacité

n'est pas comparable à celle des produits liquides, qu'il est préférable d'employer si les céréales sont très sales ou si la proportion de mauvaises herbes difficiles à détruire est importante.

• Le nettoyage des appareils s'effectue de la même façon que pour les produits à base de sels organiques du 2,4-D.

Poudres à épandre telles quelles, à base d'ester du 2,4-D (Type WEEDUST).

Ces produits s'emploient à l'aide d'une poudreuse et ont le gros avantage de ne pas nécessiter le transport d'eau. Toutefois, ils ne peuvent être utilisés que dans les régions de monoculture céréalière car ils peuvent être entraînés à plusieurs centaines de mètres du lieu d'application si le temps n'est pas absolument calme le jour du traitement, causant ainsi des dommages aux cultures sensibles s'il s'en trouve au voisinage (**vigne**, arbres fruitiers et d'ornement, plantes potagères et florales...).

Leur efficacité est comparable à celle des produits liquides, à condition de traiter le matin à la rosée et que les mauvaises herbes soient en pleine végétation.

Pour répondre au désir de nombreux utilisateurs, nous vous donnerons dans une prochaine chronique quelques conseils pratiques pour l'utilisation de ces différents produits dans les céréales.

PULVERISEUR VIGNERON A DISQUES

Merveilleux instrument à traction mécanique pour les façons d'entretien des vignes
Destruction radicale de toute végétation adventive — Emiettement parfait de la terre
Dispositif breveté permettant le CHAUSSAGE ou le DÉCHAUSSAGE

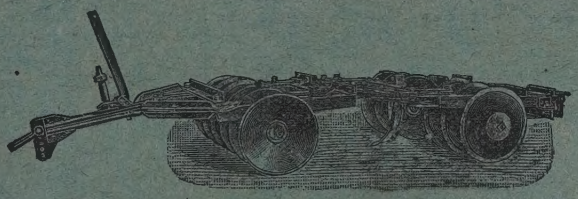

SOCIÉTÉ DES CHARRUES FONDEUR

43, Avenue de Lombez. — TOULOUSE — Tél. 385.99

Tous instruments aratoires à traction animale et mécanique :
Brabants, Bascules, Sous-soleuses, Extirpateurs. Pelles mécaniques

LA MARQUE

CUPRA

DE QUALITÉ

Au service de l'Agriculture et de la Viticulture

SULFATE DE CUIVRE -- POUDRES CUPRIQUES
OXYCHLORURES de CUIVRE TECHNIQUES 50 et 56-57 %
BOUILLIES A L'OXYCHLORURE de CUIVRE 16-25 et 32 %
DÉCHETS DE TABACS POUR AMENDEMENTS

"LA GAULOISE", Société de l'Industrie chimique

Administration et Vente
32, rue Thomassin, LYON
TÉL. : GAI. 55-01

Usine
LE PONTET (Vaucluse)
TÉL. : AVIGNON 15-46

Votre VIN sera meilleur...

... **Si** vous méchez avec des disques ou des bougies de

SOUFRE GLORIA

... **Si** vous traitez Pyrale, Esca, Coup de Soleil, Apoplexie au

PYRALION

... **Si** vous employez

SUPERPOTASSIQUES
SUPERPHOSPHATES
et **ENGRAIS COMPLETS** des

USINES

SCHLŒSING

175, Rue Paradis

MARSEILLE

Directeur de la publication : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole.